

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 9 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 décembre à 19h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire.

Sont Présents : MM. Christian LEROY, Maire, MM Hervé SPECQ, 1er adjoint, M. Gérard GILLET 2ème Adjoint, M. Dominique DESCAMPS, 3me adjoint, MM, Xavier BRIOUL, David FAUQUET, HAVART Daniel, Mme Aurore MACQUET, Mme Pascaline BARON et Céline DESOMBRE conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents : M. David BAYARD

A été désignée secrétaire de Séance : Mme Céline DESOMBRE

Délibération 11122024 : Achat de logiciel réservation de la salle des fêtes

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose aux membres au Conseil Municipal, que depuis novembre 2022, la société MARILOO a mis à disposition gratuitement un logiciel de réservation en ligne de la salle des fêtes.

Ce logiciel permet :

- de suivre en temps réel les réservations
- de faciliter les réservations
- de simplifier les paiements

Vu ce dispositif de réservation en ligne très concluant, Monsieur le Maire présente le devis la société MARILOO d'un montant de 1080,00 € HT pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la mise en place d'un logiciel de réservation en ligne de la salle des fêtes.
- ACCEPTE le devis de la société MARILOO pour un montant de 1080,00 € HT pour une durée de 3 ans.
- AUTORISE à signer le contrat de service et toutes pièces relatives à cette décision

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait copie conforme,
Le Maire : C. LEROY



Accusé de réception en préfecture
062-216203083-20241209-11122024-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024